

Le vendredi 13 janvier 2023

La 2nde semaine de cette nouvelle année 2023 s'achève.

L'OMS de Nantes vous propose un nouveau tour d'horizon de l'actualité associative. Bonne lecture de notre sélection d'articles vous concernant, actrices et acteurs dynamiques impliqués dans la pleine réussite du sport nantais au quotidien.



L'information calendaire

Les formations secours 2023

Les formations "Secours" de l'OMS de Nantes sont de retour en 2023.

Chaque année, l'OMS et son groupe Soutien aux Associations proposent des formations "secours" à destination des membres des clubs sportifs adhérents.

Le calendrier 2023 est arrêté et prévoit :

- deux formations "Prévention et secours civiques niveau 1" (PSC1) :
 - le samedi 18 mars toute la journée - [Je m'inscris en complétant le formulaire](#)
 - le samedi 13 mai toute la journée - [Je m'inscris en complétant le formulaire](#)
 - dix places disponibles pour chaque session,

- participation financière : 50% club et 50% OMS.
- une formation “Gestes qui Sauvent” (GqS) :
 - le samedi 1^{er} avril (matin) - [Je m'inscris en complétant le formulaire](#)
 - 15 places disponibles,
 - gratuit.

Plus d'infos : 02 40 47 75 54 ou
contact@oms-nantes.fr

PSC1 +

Rappel : Assemblée générale 2022

Notre assemblée générale 2022 se déroulera **le vendredi 3 février 2023 à partir de 19h00** (accueil et émargement à partir de 18h00) à la Maison des Associations de la Manufacture.

Les convocations et autres documents statutaires, ainsi que les invitations, seront transmis au cours du mois de janvier. Réservez dès à présent cette date sur votre agenda.

Plus d'infos : 02 40 47 75 54 ou
contact@oms-nantes.fr

L'information professionnelle

L'OMS de Nantes recrute son “Conseiller Clubs”

Ce poste est destiné à accompagner les clubs nantais issus des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dans leur fonctionnement quotidien en lien avec le groupe Soutien aux Associations. Il comprend un CDI à temps complet à pourvoir en février.



L'information juridique

[Une personne peut-elle être interdite bancaire et assumer la fonction de trésorier d'une association ?](#)

Les fonctions de trésorier ne sont pas définies par la loi. Un particulier interdit bancaire peut donc être trésorier d'une association. Il agit comme mandataire et non en son nom propre. Il a ainsi la possibilité de gérer le compte dont l'association est titulaire et non son compte personnel.

L'interdiction d'émettre des chèques est une sanction personnelle (c'est-à-dire qui concerne la personne physique). Elle ne s'applique pas à la personne morale (l'association) dont la personne physique gère les comptes en vertu d'un mandat.

Toutefois, en pratique, la banque auprès de laquelle l'association ouvre son compte peut refuser de fournir des moyens de paiement au trésorier mandataire s'il est interdit bancaire, voire clôturer le compte.

En conséquence, il peut être plus prudent que le conseil d'administration ou le président (selon ce qui est prévu par vos statuts) ne lui délègue pas la signature des chèques car, en cas de problème, une imprudence dans la gestion pourrait être retenue.

ASSOCIATIONS

mode d'emploi

L'information sportive

[Charte du volontariat olympique et paralympique](#)

Le comité d'organisation des JO 2024 espère recruter 45 000 volontaires « pour faire des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 un événement inoubliable ». Il vient de publier une charte qui en détaille les conditions. Ainsi, on attend des volontaires un engagement minimum de dix jours (consécutifs ou non) durant la période des JOP durant lesquels ils pourront être mobilisés jusqu'à 10 heures par jour (minimum 11 heures de repos consécutives) et 48 heures par semaine.

Engagement bénévole, ils bénéficieront de repas, de tickets de transports et seront autorisés à garder la tenue qui leur sera donnée. Les volontaires interviendront sur trois types de mission : accueil (depuis les gares et les aéroports, au cœur des sites sportifs...) ; facilitation de la performance sportive (installation du matériel, notations et statistiques, assistance aux sportifs lors des entraînements et compétitions, assistance médicale...) ; communication (gestion de la presse et des délégations, gestion des équipements...).

Les volontaires devront être majeurs au 1^{er} janvier 2024 et parler au moins le français ou l'anglais. Le portail d'ouverture pour candidater sera ouvert en mars 2023.

[Un match, un spectacle... et un titre Tan inclus](#)

Le saviez-vous ? Vous pouvez vous rendre en transports en commun à certains matches ou spectacles dans la métropole, votre billet d'entrée ou abonnement faisant office de titre de transport. Explications.

Comment ça marche ?

Le principe se résume en une formule : 1 billet de match ou de spectacle = 1 titre de transport public. Dans le détail, votre billet ou carte d'abonnement pour accéder à l'événement auquel vous vous rendez fait office de titre de transport Tan. Vous pouvez alors voyager sur tout le réseau, hors navette Aéroport, TER, tram-train et P+R.

Pourquoi ce dispositif ?

La Semitan conclut depuis de nombreuses années des partenariats avec des structures privées ou publiques proposant des spectacles ou des rencontres sportives. Le but ? Encourager les habitantes et les habitants de l'agglomération nantaise à prendre les transports en commun pour se rendre dans ces lieux desservis par le réseau Tan. Plus besoin de tourner en rond avec sa voiture pour trouver une place de parking !

Quels sont les lieux de spectacle concernés ?

Le dispositif fonctionne pour les concerts de l'[ONPL](#) ayant lieu à la Cité des congrès, au Lieu Unique et au Théâtre Graslin. Idem pour les spectacles organisés par le [Grand T](#) ayant lieu dans les théâtres partenaires dans l'agglomération ou dans l'espace public. Deux nouveaux partenariats ont été conclus en 2022 : avec [Angers Nantes Opéra](#) (spectacles au Théâtre Graslin, à la Cité des congrès et à la Soufflerie) et avec la [Cité des congrès](#) de Nantes (spectacles grand public en soirée, hors événements professionnels). Vous pouvez voyager gratuitement 2 heures avant et 2 heures après le spectacle. Pour les festivals culturels organisés par la Cité des congrès (Utopiales et Folle Journée), le billet pour la journée concernée fait office de titre de transport sur l'ensemble de la journée.

Et pour le sport ?

Un partenariat entre la Semitan et le [HBC Nantes](#) concerne les matches de handball et événements organisés par le H ayant lieu au

Hall XXL du Parc des expositions et Palais des Sports de Beaulieu (validité 2h avant et 2h après). Pour le [FC Nantes](#), sont concernés les matches de football au stade de la Beaujoire (3h avant et 2h après).

Le site de la [Tan](#)

Source : metropole.nantes.fr



L'information bonus

Les chiffres clés de la période

SMIC horaire brut au 01.01.2023 : 11,27€

SMIC horaire net au 01.01.2023 : 8,92€

SMIC mensuel brut (base 35 heures) au 01.01.2023 : 1 709,28€

SMIC mensuel net (base 35 heures) au 01.01.2023 : 1 353,07€

Convention collective Éclat (1518) : v1 : 6,85€
(au 01.01.2023)

v2 : 6,50€
(au 01.01.2023)

Convention collective du Sport (3328) :
1 491,28€ (au 01.01.2022)

Plafond de sécurité sociale 2023 :

Annuel : 43 992€ Semaine :
846€

Trimestriel : 10 998€ Journée :
202€

Mensuel : 3 666€ Horaire :
27€

Quinzaine : 1 833€

Frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôts :
(barème 2022, année 2021)

Automobile : 0,324€

Vélocycle, scooter, moto : 0,126€



Cette newsletter vous est offerte par notre partenaire de l'annuaire des associations sportives 2022-2023 :

IRSS Nantes



Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)